



Lire et Écrire  
Bruxelles

# INSCRIPTIONS NUMÉRISÉES DANS LES ÉCOLES FONDAMENTALES BRUXELLOISES :

*un pas de plus vers la ségrégation scolaire?*

Iria Galyán Castaño  
Lire et Écrire Bruxelles  
Octobre 2023

**Certaines communes bruxelloises ont décidé de numériser l'inscription dans leurs écoles. Il n'est plus possible de téléphoner ou de se rendre sur place. Désormais, il faut un ordinateur, une connexion internet, souvent aussi un lecteur de carte et un code PIN pour trouver une place dans l'enseignement fondamental francophone géré par la commune. En sachant que 40% des Bruxellois sont en situation de vulnérabilité face au numérique<sup>1</sup> et que 10% sont en difficulté avec l'écrit<sup>2</sup>, on peut se demander comment font ces habitants pour inscrire leurs enfants dans les écoles communales.**

**Pour Lire et Écrire Bruxelles, la numérisation des modes d'inscription peut renforcer la formation d'« écoles ghettos » à Bruxelles, et donc un système d'enseignement éminemment inégalitaire qui perpétue l'illettrisme.**

Un peu plus de cent cinquante mille élèves sont scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale dans l'enseignement fondamental (maternel et primaire)<sup>3</sup>. Théoriquement, les parents-tuteurs ont le libre choix parmi un large éventail d'établissements scolaires francophones et néerlandophones, publics ou privés, confessionnels ou non. A Bruxelles, 75% des parents choisissent un établissement scolaire francophone subventionné par la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)<sup>4</sup>. La FWB subventionne les écoles privées des réseaux « libre-subventionné » (147 écoles confessionnelles et 9 écoles non confessionnelles à Bruxelles), les écoles communales du réseau « officiel-subventionné » (à Bruxelles : 172 écoles communales), ainsi que les écoles subventionnées et gérées directement par la FWB du réseau « officiel – organisé » (à Bruxelles : 21 établissements scolaires, pour la plupart des écoles annexées aux athénées)<sup>5</sup>.

Pour inscrire un enfant dans une école communale, les parents doivent soit contacter l'école directement, soit contacter un service communal qui gère les inscriptions, cela dépend de chaque commune. Jusqu'à récemment, et encore dans quelques communes, l'inscription se faisait par téléphone ou sur place. Le principe d'admission reste toujours le même : premier arrivé, premier servi.

.....

<sup>1</sup> Faure, Laura et Périne Brotcorne, Patricia Vendramin, Ilse Mariën, 2022. *Inclusion numérique. Baromètre de l'inclusion numérique 2022*, Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, p. : 25.

<sup>2</sup> En absence d'enquête en Fédération Wallonie-Bruxelles sur le nombre de personnes en difficultés importantes par rapport aux savoirs de base, Lire et Écrire estime que 10 % des adultes sont concernés par ces difficultés. Un chiffre relativement bas quand on le compare aux résultats obtenus par les enquêtes menées dans des régions ou pays proches.

<sup>3</sup> IBSA, 2022. *Panorama socio-économique 2022. Contexte économique, social et environnemental de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles : IBSA, pp. : 50 et 51.

<sup>4</sup> 19% des enfants sont scolarisés dans des écoles sous l'autorité de la Communauté flamande et 7% dans des établissements scolaires privés (écoles internationales) et l'enseignement à domicile.

<sup>5</sup> <http://www.enseignement.be/index.php?page=25568>

Ce mode d'inscription et d'admission dans un contexte de (quasi) marché scolaire<sup>6</sup> posait (et pose toujours) beaucoup de soucis par rapport à l'égalité des chances et la ségrégation sociale dans les écoles. Depuis quelques années, nous assistons à la numérisation des procédures dans certaines écoles et/ou communes. Le principe premier arrivé-premier servi reste intact, la supposée liberté de choix aussi... à condition à présent d'avoir le matériel informatique nécessaire et de savoir l'utiliser.

Il faut noter qu'accéder aux nouvelles technologies et les utiliser ne vont pas de soi pour une partie importante de la population, encore moins joindre les services numériques essentiels. Selon le *Baromètre de l'inclusion numérique 2022*, 42% des personnes peu diplômées et 30% de celles ayant de faibles revenus n'ont jamais effectué de démarches administratives en ligne<sup>7</sup> et ce pour différentes raisons : difficultés d'accès aux nouvelles technologies, difficultés d'usage de celles-ci, mais aussi difficultés avec la lecture et l'écriture, avec la langue, avec la compréhension du contexte institutionnel ou avec les termes administratifs.

## Un système scolaire profondément inégalitaire

Lire et Écrire Bruxelles s'intéresse depuis toujours à la prévention de l'illettrisme<sup>8</sup>. A cet égard, l'école est une institution fondamentale et ses défis par rapport à l'apprentissage de la lecture et l'écriture restent majeurs. En effet, les résultats des élèves belges en lecture et en écriture ne sont pas rassurants. L'enquête PIRLS<sup>9</sup> 2021 montre que 38% des enfants francophones de notre pays ont un niveau bas en compréhension de l'écrit<sup>10</sup>.

Des résultats nettement mauvais si nous les confrontons à ceux des pays comparables. Le problème d'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans notre système scolaire n'est pas nouveau, pourtant la tendance à l'accroissement du pourcentage d'élèves dont les compétences se situent sous le niveau très bas de l'échelle PIRLS est manifeste : 6% en 2011, 8% en 2016 et 11% en 2021<sup>11</sup>.

6 « La coexistence d'un financement public lié à l'élève et du libre choix de l'école par les familles justifie l'utilisation de la notion de quasi-marché pour caractériser le système scolaire belge. » Voir : Joseph, Magali, 2014. « Le libre choix et les processus de relégation dans un système scolaire inégalitaire » dans *Journal de l'alpha* n° 148, Bruxelles : Lire et Écrire Communautaire, p. : 27.

7 Faure op.cit., p. : 44 - 45

8 Voir par exemple les travaux de notre collègue Magali Joseph ou les *Journal de l'Alpha* publiés sur la question, dont par exemple le n° 229 (2e trimestre 2023) : « École et inégalités », le n°194 (3e trimestre 2014) : « École et analphabétisme » ou le n° 148 (septembre 2005) « *L'échec scolaire, une fatalité ?* ».

9 PIRLS (*Progress in Reading Literacy Study*) est une enquête internationale dont l'objectif est de mesurer le niveau de compréhension en lecture des élèves de 4e année primaire de l'enseignement fondamental.

10 Schillings, Patricia et Marine André, Anne Matoul, Virginie Dupont, 2022. *Note de synthèse PIRLS 2021*, Liège : Université de Liège. [https://www.pirls-fwb.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2023-05/note\\_de\\_synthese.pdf](https://www.pirls-fwb.uliege.be/upload/docs/application/pdf/2023-05/note_de_synthese.pdf)

11 Schillings op.cit., p. : 13.

12 Schillings op.cit., p.: 14.

13 Schillings op.cit., p.: 19.

14 Schillings op.cit., p.: 22.

15 Schillings op.cit., p.: 20.

16 Rappelons qu'une faible variance entre écoles signifie que les performances moyennes des écoles diffèrent peu.

17 Schillings op.cit., p. : 24.

Pour tenter d'éclairer ces écarts de connaissances entre les élèves, l'enquête PIRLS analyse toujours quatre variables en lien avec les facteurs individuels et le parcours scolaire: le genre, la langue parlée à la maison (si c'est ou non le français), le statut socioéconomique des familles et le retard scolaire. Tant le genre que la langue parlée à la maison « constituent une source de différenciation bien moindre que le retard scolaire et l'origine sociale. »<sup>12</sup>

Par rapport au retard scolaire, 12% d'élèves francophones sont en retard dans leur parcours scolaire dans l'enquête PIRLS 2021. Le niveau de lecture de deux tiers de ces élèves est problématique (37% niveau bas, 31% très bas) en dépit d'un redoublement<sup>13</sup>. En effet, en 2021 il y a moins d'élèves en redoublement que dans les années précédentes (2016), mais ceux-ci présentent des difficultés plus marquées par rapport à leurs collègues.

Par rapport au statut socioéconomique des familles, l'enquête PIRLS montre que les performances des enfants belges sont fortement liées au niveau socioéconomique de leurs parents, plus que dans les pays limitrophes. 60% des élèves issus des familles les plus défavorisées sur le plan socioéconomique sont des lecteurs précaires, aucun d'entre eux n'atteint un niveau avancé en compréhension de l'écrit<sup>14</sup>. A l'inverse, près de 50% des élèves appartenant à des familles très favorisées peuvent être considérés comme des bons lecteurs. L'écart des performances entre les 25% des enfants les plus favorisés et les 25% les moins favorisés équivaut à trois années scolaires, un écart « à la fois colossal et consternant »<sup>15</sup>.

L'enquête PIRLS montre aussi qu'à ce stade de la scolarité (quatrième année primaire), les différences entre écoles existent, mais demeurent limitées<sup>16</sup>. Cependant, il est important de pointer que :

« Ces différences entre écoles tiennent en grande partie à la composition sociale des écoles. En effet, près de 65% de la variance entre écoles s'explique par l'origine socioéconomique des élèves, ce qui atteste du caractère ségrégué des écoles d'enseignement primaire, regroupant des élèves semblables sur le plan de l'origine socioéconomique. »<sup>17</sup>

Ainsi, le pourcentage des écoles « ghettos », c'est-à-dire d'établissements présentant une concentration particulièrement élevée d'élèves issus de catégories socio-économiques très défavorisées (ou très favorisées), est impressionnant en Fédération Wallonie Bruxelles : 44% des établissements scolaires peuvent être considérés « ghettos » (23% de riches, 21% de pauvres)<sup>18</sup>.

Comme le membre d'*Appel pour une école démocratique* Nico Hirtt et le sociologue de l'éducation Bernard Delvaux le mettent en évidence dans un article publié dans *Les Cahiers de recherche du Girsef*, de nombreuses recherches ont montré l'existence de liens entre inégalités de résultats et ségrégation scolaire<sup>19</sup>. Les raisons sont diverses. D'abord, il faut savoir que les performances des élèves sont influencées par le capital scolaire et culturel de leurs parents. Comme l'explique notre collègue Magali Joseph dans l'ouvrage « L'école en question(s) »<sup>20</sup>, le modèle scolaire impose les normes et les savoirs considérés appropriés par la classe dominante. Nous sommes face à la « violence symbolique » décrite par les sociologues français Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans leur ouvrage *La Reproduction*. L'école impose les codes et la culture des classes dominantes et les impose à toute la société comme les savoirs légitimes en dissimulant les rapports de force qui sont au fondement de ce choix. Les enfants des milieux populaires n'auront donc pas la même maîtrise de ces codes, le même accès à la culture valorisée par l'école ou le même soutien pédagogique pour faire les devoirs à la maison que les enfants des milieux aisés.

Le sociologue français Christian Laval explique la corrélation entre inégalités de résultats et ségrégation scolaire par les difficultés pédagogiques à rassembler dans un même cours une majorité d'élèves « faibles ». Selon Laval, les enseignants sont forcés d'adapter le cours, le rythme et donc leurs attentes aux besoins des nombreux enfants en difficulté, c'est ce qui fait que les cours sont moins denses, moins rapides et leurs objectifs moins ambitieux<sup>21</sup>.

Nous ne pouvons donc que donner raison à la *Coalition des parents de milieux populaires* qui demande que « Les enfants soient, dès maintenant, mieux mélangés dans les écoles, sans quoi, même avec le tronc commun<sup>22</sup>, rien ne changera, il y aura toujours les « bonnes » et les « mauvaises » écoles. »<sup>23</sup> Bref, la mixité sociale dans les écoles est importante pour favoriser l'acquisition par les enfants de milieux populaires des mêmes niveaux de compétences que leurs condisciples les plus favorisés ; mais, elle l'est aussi pour favoriser une société démocratique, égalitaire et tolérante.

### Pourquoi une telle ségrégation dans les écoles belges ? Les modes d'inscription influent sur la mixité sociale

La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise par une forte polarisation de la population sur les plans culturel et socioéconomique. Bruxelles est la Région de Belgique qui compte le plus de diplômés du supérieur (52%)<sup>24</sup> et, en même temps, le plus d'habitants sans diplôme du secondaire supérieur (28%)<sup>25</sup>. La diversité d'origines (et de langues maternelles) est aussi très marquée : 60% de la population bruxelloise ne disposait pas de la nationalité belge à sa naissance<sup>26</sup>. Ces différences s'apprécient aussi au niveau socioéconomique, Bruxelles est la Région la plus pauvre de Belgique si nous tenons compte du revenu net imposable total moyen par habitant. En outre, il existe de grandes différences socioéconomiques au sein de la Région. Six des dix communes les plus pauvres de Belgique se trouvent en Région bruxelloise et en même temps, le revenu moyen est supérieur à la moyenne nationale dans quatre autres communes bruxelloises<sup>27</sup>.

Ces différences entre communes (et entre quartiers) favorisent la ségrégation des enfants dans les écoles selon le niveau socioéconomique de leurs parents. Mais, comme les chercheurs de l'UCLouvain Bernard Delvaux et Eliz Serhadlioglu l'ont montré, la ségrégation scolaire à Bruxelles est plus forte que la ségrégation résidentielle : « En d'autres termes, il y a moins de mixité sociale dans les écoles que dans les quartiers. »<sup>28</sup>

18 Hirtt 2014, cité par Nico Hirtt et Bernard Delvaux, 2017. « Peut-on concilier proximité et mixité sociale ? Simulation d'une procédure numérique d'affectation des élèves aux écoles primaires bruxelloises », dans *Les Cahiers de recherche du Girsef*, n°107, Février 2017, <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-girsef/107.pdf>

19 Hirtt, Nico et Bernard Delvaux, 2017. « Peut-on concilier proximité et mixité sociale ? Simulation d'une procédure numérique d'affectation des élèves aux écoles primaires bruxelloises », dans *Les Cahiers de recherche du Girsef*, n°107, Février 2017, <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-girsef/107.pdf>

20 Joseph, Magali, 2010. *L'école en question(s). Analyses des débats sur l'école dans le cadre des actions d'alphabétisation*, Bruxelles : Lire et Écrire Communauté française.

21 Laval, Christian et Francis Vergne, Pierre Clément, Guy Dreux, 2012. *La nouvelle école capitaliste*, Paris : La Découverte, p. : 240.

22 Le tronc commun constitue le nouveau parcours d'apprentissage commun et renforcé pour tous les élèves, de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire. Il s'agit d'une réforme clé du Pacte pour un Enseignement d'excellence qui vise à renforcer la qualité de l'enseignement et réduire les inégalités.

23 *Lettre de la coalition des parents de milieux populaires et organisations qui les soutiennent pour changer l'école aux responsables politiques sur le sort du décret inscription*, parue sur [lesoir.be](http://lesoir.be) le 16 décembre 2021.

24 IBSA-Perspective, 2023. *Mini-Bru. La Région de Bruxelles-Capitale en chiffres*, Bruxelles, pp. : 6-7.

25 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-d-instruction#panel-11>

26 IBSA-Perspective: <https://ibsa.brussels/themes/population/nationalites>

27 Demey, Dieter, 2021. « Des milieux d'accueil de la petite enfance à coût abordable dans les quartiers vulnérables de la Région bruxelloise », dans FOCUS N°47, Bruxelles : IBSA.

28 Mottint, Olivier, 2023. « Sans remise en cause radicale du marché scolaire, l'École égalitaire restera un mirage », dans *Journal de l'Alpha*, n° 229, Bruxelles : Lire et Écrire Communautaire : en citant Delvaux, Bernard et Eliz Serhadlioglu, 2014. « La ségrégation scolaire, reflet déformé de la ségrégation urbaine, Différenciation des milieux de vie des enfants bruxellois », dans *Les Cahiers de recherche du Girsef*, n°100, Octobre 2014, p. : 113.

A cet égard, différentes études réalisées à Bruxelles montrent que les modes d'inscription et de répartition des enfants dans les écoles sont une variable qui peut réduire ou augmenter la ségrégation. Dans notre Région, les procédures d'inscription dans l'enseignement fondamental francophone ne sont pas harmonisées et diffèrent sur de très nombreux plans. Les différences sont marquées tant entre réseaux qu'au sein de ceux-ci, voire même au sein des écoles dirigées par un même pouvoir organisateur (la commune en général)<sup>29</sup>.

Le rapport de 2019 « Procédures et pratiques d'inscription dans l'enseignement fondamental en Région de Bruxelles-Capitale » réalisé par *Perspective*, le centre d'expertise régional de référence pour le développement régional et territorial bruxellois, met en évidence que dans un contexte de saturation des places disponibles dans les écoles, l'inégalité d'accès à l'information, résultant de différents facteurs socioéconomiques et culturels, peut engendrer des inégalités en matière d'effectivité des droits scolaires<sup>30</sup>. La non-connaissance des langues nationales couplée à un niveau d'instruction faible est une source de difficultés non négligeables dans la compréhension du système scolaire bruxellois<sup>31</sup>.

C'est ce que montre la professeure de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) Perrine Humblet dans une étude consacrée à l'accès des enfants à l'école maternelle<sup>32</sup> : ce sont les personnes les mieux informées qui arrivent à inscrire leur enfant dans une école (qui leur convient). Le système actuel d'accès à l'école maternelle est donc fortement inéquitable, et ce aux dépens des familles de milieux défavorisés dont les enfants ont sans doute le plus besoin d'une école maternelle de qualité. Le libre choix de l'école par les parents est de ce fait loin d'être une réalité et est, de plus, porteur d'inégalités (ou renforce celles-ci).

Le *Pacte pour un enseignement d'excellence* travaille depuis 2015 à une réforme de grande ampleur de l'enseignement en Belgique francophone. Les membres du Groupe Central du Pacte reconnaissent le problème, ainsi le Groupe déclare dans son Avis n°2:

« La lutte contre les inégalités scolaires et la ségrégation des publics représente également un enjeu majeur pour notre enseignement. Cet enjeu nécessite une approche intégrant de multiples dimensions telles (...) l'incitation au renforcement de la mixité au sein des établissements scolaires. »

D'ailleurs un des objectifs du *Pacte d'excellence* est de « promouvoir la mixité sociale » (OS 4.8, Axe stratégique 4). Pour atteindre cet objectif, le Pacte promeut plusieurs mesures, parmi elles un décret sur les inscriptions tenant compte de cet objectif. Mais, la question s'avère très sensible, spécialement pour certains réseaux et pour certains parents. Par contre, pour beaucoup de partenaires de l'école les actions annoncées ne sont pas à la hauteur du défi. Ainsi par exemple, l'ancienne Secrétaire général de *ChanGements pour l'égalité* Fred Mawet dénonce dans son article « Et avec le Pacte, ça va aller ? » le fait que :

« Les seules mesures du Pacte qui pourraient toucher à ce problème sont à venir : la mise en place d'initiatives locales d'inscription arrimées à la construction d'instances zonales de pilotage de l'enseignement. A voir donc, mais pointons déjà deux bémols par rapport à ce dispositif lourd et à venir. Bruxelles sera une seule zone... Est-il possible de mener une concertation confrontant et de qualité avec un aussi grand nombre d'écoles ? Nous ne le croyons pas. Autre bémol : aucun prescrit n'existe à ce stade pour obliger à coopérer et à créer plus de mixité sociale, juste l'autorité et le charisme dont le directeur de zone (DZ) sera capable de faire preuve ? »<sup>33</sup>

Alors que les rapports de *Perspective* (2019) et celui de Humblet (2011) mettaient en évidence le fait que l'inégalité d'accès à l'information engendre des inégalités lors de l'inscription et que les politiciens se mettaient d'accord sur des mesures à prendre dans le *Pacte d'Excellence*, les modes d'inscription se complexifient (via le numérique) pour les parents de milieux populaires.

29 Par contre, dans l'enseignement néerlandophone un seul système est d'application. La gestion des (pré)inscriptions est centralisée au niveau de tout le bassin scolaire bruxellois. Des règles générales sont fixées pour toutes les écoles de la Communauté flamande. Des règles spécifiques sont également établies par le LOP pour la Région de Bruxelles-Capitale.

30 *Perspective*, 2019. *Procédures et pratiques d'inscription dans l'enseignement fondamental en Région de Bruxelles-Capitale. Synthèse sur la base du rapport du bsi* – novembre 2018, p. : 11.

31 *Perspective* op.cit., p. : 10.

32 Humblet, Perrine, 2011. « Croissance démographique bruxelloise et inégalité d'accès à l'école maternelle », dans *Brussels Studies*, Collection générale, n° 51, mis en ligne le 19 septembre 2011. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/1041> ; DOI : 10.4000/brussels.1041

33 Mawet, Fred, 2023. « Et avec le Pacte, ça va aller ? », dans *Journal de l'Alpha*, n° 229. Bruxelles : Lire et Écrire Communautaire, p. : 59.

## Modes d'inscription dans les écoles fondamentales communales francophones à Bruxelles

Comme nous l'avons évoqué précédemment, deux systèmes d'inscription coexistent dans les écoles communales bruxelloises francophones<sup>34</sup> : un système d'inscription réglementé au niveau de l'école et un autre réglementé au niveau de la commune.

Dans huit communes, les démarches pour inscrire les enfants sont gérées par les établissements eux-mêmes. C'est le cas d'Auderghem, Ixelles, Etterbeek, Koekelberg, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre. Les parents doivent contacter directement l'école de leur choix. Les modes d'inscription varient selon les écoles : des formulaires en ligne, l'email, des services téléphoniques ou même se rendre sur place. IRISbox<sup>35</sup> n'est jamais une option dans ces écoles.

Nous sommes, assez souvent, dans des situations multicanales, c'est-à-dire que les écoles proposent plusieurs modes d'inscription en même temps. Le rapport de *Perspective* met en évidence les avantages de ce type de système où les directions peuvent choisir le(s) modalité(s) d'inscription :

« Ce type de fonctionnement permet a priori un contact direct avec l'école avant le moment de l'inscription, et donc sans doute une meilleure perception de la réalité de l'école par les parents, qui peuvent ainsi opérer un choix en connaissance de cause. Pour les personnes qui réussissent à obtenir une place dans l'école, le système est très facile. En effet, il suffit de prendre contact avec l'école, au moment où on le souhaite et de conclure un rendez-vous. Les inscriptions s'étalent sur une plus longue période (puisque aucune période d'inscription n'est strictement définie), ce qui diminue la pression due aux inscriptions. »<sup>36</sup>

En même temps, dans ce système, certaines directions d'écoles ou parents d'élèves peuvent mettre en place des pratiques de contournement des règles mises en place pour favoriser l'inscription de certains élèves plutôt que d'autres. Il faut savoir que les établissements scolaires ont tendance à « recruter » des élèves issus d'une « niche sociale » particulière. De même, les parents choisissent très souvent l'établissement scolaire en fonction du public que celui-ci accueille<sup>37</sup>.

Ainsi, Magali Joseph nous montre un exemple de ce type de pratique dans un article paru dans le *Journal de l'Alpha* : « Sans interdire formellement l'inscription, il n'est pas rare que des directions mettent en garde des parents sur le niveau de l'école, ce qui pousse parfois ces derniers à renoncer d'eux-mêmes à inscrire leurs enfants dans l'école. »<sup>38</sup>

Dans onze communes bruxelloises, le processus d'inscription dans les écoles communales est géré de façon centralisée par les communes elles-mêmes : Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Evere, Forest, Ganshoren, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Uccle. Dans ces communes, les modes d'inscription sont presque toujours exclusifs. Les communes proposent un seul mode d'inscription : soit le téléphone, soit le numérique. Seule Bruxelles-Ville propose les deux canaux en même temps. Les avantages du système centralisé selon *Perspective* sont que :

« La procédure est rendue plus transparente et accessible. L'information est facilitée. L'utilisation de logiciels permet une vision globale de la situation et, pour les écoles concernées, d'éviter les doubles inscriptions et les surprises de dernière minute. L'existence de périodes d'inscription fixes et dont les dates sont connues permet plus d'équité et de transparence dans le système. »<sup>39</sup>

Cependant, ces modalités d'inscription (téléphoner à un service centralisé ou réaliser les démarches par écrit en ligne) sont également créatrices d'inégalités, surtout si le principe d'admission reste l'ordre chronologique des demandes. Les parents informés sur les « bonnes » écoles, sur le jour et l'heure du début des inscriptions, capables de remplir un document ou de s'identifier en ligne, qui disposent du matériel numérique, de l'aide d'autres personnes (pour passer des heures à téléphoner ou pour les aider à faire l'inscription en ligne en cas de besoin) sont mieux placés pour trouver une place dans l'école de leur choix.

34 *Perspective*, op.cit., p. : 17.

35 IRISbox est le guichet électronique de la Région de Bruxelles-Capitale qui propose des services régionaux et locaux en ligne.

36 *Perspective*, op.cit., p. : 17.

37 Mottint, op.cit.

38 Joseph, Magali, 2014. « Le libre choix et les processus de relégation dans un système scolaire inégalitaire » dans *Journal de l'alpha* n° 148, Bruxelles : Lire et Écrire Communautaire, p. : 28.

39 *Perspective*, op.cit., p. : 17.

COMMUNE	MOYEN D'INSCRIPTION DANS LES ECOLES COMMUNALES MATERNELLES ET PRIMAIRES FRANCOPHONES DANS LES COMMUNES QUI CENTRALISENT LES DEMARCHES				
	IRISBOX (identification nécessaire)	FORMULAIRE ONLINE (email nécessaire)	EMAIL	TELEPHONE (numéro gratuit)	SUR PLACE
Anderlecht	NON	NON	NON	OUI	NON
Bruxelles	OUI	NON	NON	OUI	NON
Evere	OUI	NON	NON	NON	NON
Ganshoren	OUI	NON	NON	NON	NON
Jette	OUI	NON	NON	NON	NON
Berchem- Sainte-Agathe	NON	OUI	NON	NON	NON
Saint-Gilles	OUI	NON	NON	NON	NON
Molenbeek- Saint-Jean	NON	OUI	NON	NON	NON
Saint-Josse-ten- Noode	NON	NON	NON	OUI	NON
Uccle	OUI	NON	NON	NON	NON
Forest	OUI	NON	NON	NON	NON

Huit communes forcent le passage par le numérique. Deux communes demandent de remplir un formulaire en ligne. Pour le faire, les parents doivent fournir un email. Six communes exigent de le faire par IRISbox (Bruxelles-Ville offre la possibilité d'inscrire les enfants aussi via un service téléphonique). Pour cela, les parents doivent avoir un email et aussi une carte d'identité belge et son code PIN. Pour les parents qui ne disposent pas d'une carte d'identité belge électronique, une autre personne (un proche, un travailleur d'un service de première ligne) peut faire la demande d'inscription avec sa propre carte d'identité. Il est à remarquer qu'aucune de ces onze communes ne permet un contact humain, sur place, pour l'inscription.

Une preuve que la démarche via IRISbox n'est pas évidente est le fait que certaines communes proposent de faire un test sur IRISbox avant que la période d'inscription ne commence. Ainsi, les parents pourront « se familiariser avec l'application en remplissant un formulaire de demande «à blanc» »<sup>40</sup>.

Certaines communes proposent aux habitants en difficulté avec le numérique de demander de l'aide aux Espaces Publics Numériques (EPN) locaux. Certaines annoncent que le service éducation de la commune sera disponible sur rendez-vous afin d'aider aux inscriptions scolaires, d'autres proposent un service téléphonique s'il y a besoin d'une aide. Ces parents en difficulté obtiendront-ils un rendez-vous lors de la matinée du premier jour des inscriptions aux EPN ou dans la commune? Rien n'est moins sûr.

### L'injonction numérique s'étend, l'accessibilité se réduit

En 2020, nous avons appris que l'unique moyen d'inscription dans les écoles francophones de certaines communes était le numérique. Conscients que la majorité des apprenantes et apprenants qui fréquentent les formations en alphabétisation ne savent pas envoyer un email et qu'ils ont des difficultés pour s'identifier en ligne<sup>41</sup>, nous avons décidé de nous emparer de la question.

D'abord, nous avons décidé d'examiner les modalités d'inscription dans les 19 communes bruxelloises. En 2020, dix d'entre elles avaient un système réglementé et centralisé d'inscription au niveau de la commune. En 2023, c'est devenu le cas dans onze communes. Dans les communes dont le système n'était pas centralisé, les modalités d'inscription dans les écoles étaient souvent très variables et jamais exclusivement numériques, comme c'est toujours le cas aujourd'hui. Parmi les communes qui avaient centralisé l'inscription dans les écoles, quatre ne permettaient en 2020 que d'inscrire les enfants via IRISbox. En 2023, ce sont six communes (à Bruxelles-Ville, nous trouvons deux canaux : IRISbox et téléphone). En 2020, une commune proposait de s'inscrire sur une page web : email et mot de passe étaient nécessaires. En 2023, une commune de plus a adopté un système de formulaire en ligne. L'accessibilité se réduit, les modalités d'inscription se complexifient pour les parents analphabètes.

<sup>40</sup> <https://ecolescommunalesuccle.be/inscriptions/2022-2023/>

<sup>41</sup> Voir : Galván Castaño, Iria, 2022. *Les personnes analphabètes à l'épreuve de la dématérialisation des services d'intérêt général La situation à Actiris, l'office régional bruxellois de l'emploi*, Bruxelles : Lire et Écrire Bruxelles.

# INSCRIPTIONS

ÉCOLES COMMUNALES  
MATERNELLES ET PRIMAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022



**Exclusivement par Internet**

## MODE D'EMPLOI : DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE EN LIGNE



1. Connectez-vous sur : [www.irisbox.brussels](http://www.irisbox.brussels) avec la carte d'identité et/ou de séjour électronique.
2. Vérifiez, complétez vos données puis classez les écoles dans l'ordre de vos préférences.
3. Vous recevrez un courriel de confirmation automatique.

Excepté pour l'inscription des frères/des sœurs, considérée comme prioritaire, les demandes d'inscription sont traitées par ordre chronologique dès l'ouverture du formulaire.

Pas de carte électronique ?  
Demandez à un proche !

Début 2021, nous avons décidé de contacter par téléphone les cinq administrations qui exigeaient le passage par le numérique (quatre à travers IRISbox, une via un formulaire en ligne) pour savoir si un parent en difficulté avec l'écrit pouvait inscrire son enfant par un autre moyen et pour savoir s'il existait une alternative non digitale. Une testeuse s'est fait passer pour une maman d'origine étrangère qui ne savait ni lire ni écrire. Elle disait avoir une fille née le 15 juillet 2018 (elle avait donc 2 ans et demi). La réponse qu'elle a reçue des administrations a été variable :

- une commune lui a offert une aide de « bon cœur » (« dans votre cas »).
- Trois communes lui ont proposé d'appeler la commune ou l'EPN pour demander un rendez-vous. Elle devait être disponible aux heures demandées, avoir une carte d'identité et connaître son PIN.
- Une commune lui a indiqué qu'effectivement, faire les démarches via Internet était la seule option.

La démarche entreprise par notre testeuse ne peut être envisagée comme une piste de solution. D'abord, les parents peuvent ne pas avoir le réflexe d'appeler la commune pour demander de l'aide. Les personnes en difficulté avec l'écrit ont souvent des difficultés pour s'exprimer oralement sur des questions administratives, pour oser demander de l'aide ou pour exposer franchement leur situation d'analphabétisme. Ensuite, les gens savent que les services téléphoniques des services publics sont souvent saturés. Enfin, les réponses des administrations ne sont pas satisfaisantes. Pour nous, une aide ponctuelle « à la tête du client » n'est pas une solution pour les parents en difficulté à Bruxelles, mais plutôt l'exception – certes de bon cœur – qui confirme la règle. Renvoyer vers un EPN n'est pas non plus une réponse adéquate quand la commune sait

que les places sont attribuées par ordre chronologique d'inscription. Les parents en difficulté vont devoir prendre rendez-vous dans un EPN (lundi à 8h ? Nous en doutons) et choisir parmi les places qui restent (donc probablement pas dans les écoles considérées comme « bonnes »).

Nous craignons que ces parents en difficulté se retrouvent démunis et dépendants d'autres pour inscrire leurs enfants dans l'enseignement fondamental. Alors que nous connaissons l'importance d'une bonne synergie entre les familles fragilisées et l'école, ce premier contact risque de faire ressentir à ces parents toute leur vulnérabilité et la distance qui existe entre eux et l'institution scolaire.

### Conclusion

Aujourd'hui, 8 communes à Bruxelles ne proposent que la voie numérique aux parents pour inscrire leurs enfants à l'école. Nous comprenons que le mode d'inscription digital a été conçu pour être efficace (et avec une économie de moyens) dans un contexte de crise sanitaire. Mais, aujourd'hui que la crise sanitaire est passée, nous observons que les moyens d'inscriptions se numérisent davantage et ceci sans (dans la plupart des cas) proposer une alternative non numérique qui garantisse des délais similaires pour les familles fragilisées. Pour nous, l'obligation de passer par le numérique pour inscrire les enfants à l'école, dans un système qui reste basé sur le principe du « premier arrivé-premier servi », est un pas de plus vers la ségrégation scolaire des enfants de milieu populaire et de milieu aisé.

Pour nous, l'enjeu est majeur. Le système scolaire belge est un des plus ségrégatif d'Europe, ce qui contribue à creuser les inégalités entre élèves (particulièrement face à la lecture). En Belgique, les classes populaires ont nettement moins de « chance » qu'ailleurs d'échapper à la

position sociale de leur famille. L'inscription numérique est une barrière de plus, qui se superpose à d'autres. Nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter le parcours du combattant que doivent effectuer les personnes analphabètes pour inscrire leurs enfants à l'école. Nous ne pouvons pas accepter que les enfants des parents analphabètes aient moins de possibilités de réussir scolairement. Nous voulons que tous les efforts soient mis en place pour lutter contre la ségrégation sociale dans nos écoles et contre la persistance de l'illettrisme dans notre société.

Les autorités communales ne connaissent-elles pas les populations fragilisées qui vivent sur leurs territoires ? Ne sont-elles pas conscientes des enjeux qui se cachent derrière les modes d'inscription et d'admission dans les écoles ? Alors qu'un des objectifs d'amélioration du système scolaire promu par le Pacte d'excellence vise à « réduire les différences entre les résultats des élèves les plus et les moins favorisés d'un point de vue socioéconomique », 8 des 19 communes bruxelloises imposent un mode d'inscription à leurs écoles de plus en plus compliqué pour les parents de milieux populaires.

**CRÉDAF** Lire et Écrire Bruxelles est reconnue par la Cocof comme Centre Régional pour le Développement de l'Alphabétisation et de l'apprentissage du Français pour adultes

Avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire française, d'Actiris, de Bruxelles-Formation, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cofinancé par l'Union européenne.

